



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

déchets ménagers

Question écrite n° 119888

Texte de la question

M. Denis Jacquat attire l'attention de M. le ministre auprès du ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration, chargé des collectivités territoriales, sur les recommandations exprimées dans le rapport public thématique de la Cour des comptes intitulé « les collectivités territoriales et la gestion des déchets ménagers et assimilés ». S'agissant des compétences des collectivités en matière de gestion des déchets, la Cour des comptes propose de clarifier et d'harmoniser, par voie législative ou réglementaire, le champ des compétences des communes ou de leurs organismes de regroupement compétents en matière de déchets dits « assimilés ». Il le remercie de bien vouloir lui indiquer son avis à ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 119888

Rubrique : Déchets, pollution et nuisances

Ministère interrogé : Collectivités territoriales

Ministère attributaire : Réforme de l'État, décentralisation et fonction publique

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 octobre 2011, page 10959

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)